YERRES

Publication le 09/10/2024

Services Techniques
N° tél. : 01.69.49.77.18.
N/Réf. : DLC/NB

Arrêté n° 2024/403
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules du giratoire du 19 mars 1962 au rond-point Winston Churchill.

Le Maire de la Ville de Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

VU la délibération n° 2016/02/345 du Conseil Municipal du 18 février 2016 relative à la modification du Règlement de Voirie de la Commune de Yerres,

CONSIDERANT que des travaux de réfection de l'enrobé seront effectués par l'entreprise EIFFAGE ROUTE – 5 rue Camille Flammarion – 91630 AVRAINVILLE pour le compte du département de l'Essonne,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et ce, durant 3 nuits du 16 au 18 octobre 2024 de 20 heures 30 à 6 heures,

A R R E T E

Article 1er : La rue Henri Barbusse, du giratoire du 19 mars 1962 au giratoire Winston Churchill**,** la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

- le stationnement sera interdit sur la totalité de la voie,
- la circulation de la rue Henri Barbusse sera fermée à la circulation entre les 2 giratoires Winston Churchill et du 19 mars 1962 sauf aux véhicules affectés au chantier et aux véhicules de secours,
- la rue de Concy et la rue du Maréchal Juin seront fermées à la circulation du giratoire du 19 mars 1962 à la rue de la Gare sauf aux véhicules affectés au chantier et aux véhicules de secours,
- le cheminement des piétons sera balisé et se fera sur le trottoir libre de travaux,
- les véhicules gênants « article 417-10 du Code de la Route » seront mis en fourrière par la Police Nationale ou par la Police Municipale.

Sur le giratoire du 19 mars 1962, la circulation sera alternée par la rue Gabriel Péri.

Article 2 : La circulation sera déviée suivant les fermetures indiquées ci-dessus :

A partir du giratoire Winston Churchill vers centre-ville :

- par la rue Marceau Baillot, avenue Charles Christofle sur la commune de Yerres,
- par l'avenue Christofle, l'avenue Joffre, la place Gambetta sur la commune de Brunoy,
- par la place Gambetta, la rue Gabriel Péri sur la commune de Yerres.

De Gabriel Péri vers le centre-ville, la circulation se fera par le giratoire du 19 mars 1962 en alternat.

De rue de Concy vers centre-ville au niveau du rond-point Senghor :

- par la rue de la Gare puis la rue Gabriel Péri.

De Marc Sangnier vers Gabriel Péri, la circulation se fera par le giratoire du 19 mars 1962 en alternat.

Article 3 : La rue de la gare, dans le sens rue Gabriel Péri vers rue de Concy, sera ouverte à tous les véhicules durant les horaires des travaux.

Article 4 : Les arrêtés ne devront être affichés ni sur le mobilier urbain ni sur les mâts d'éclairage public.

Article 5 : Les contraintes de circulation et de stationnement s'appliqueront uniquement les jours ouvrables.

Article 6 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 8 : Une ampliation sera adressée au Commissariat de Montgeron, au Directeur de la Poste de Yerres, au Responsable du Centre de Distribution de la Poste de Montgeron, au Centre de Secours Principal de Brunoy, au Centre de Secours de Montgeron, au Centre Hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges, à TRANSDEV STRAV, à KEOLIS et au SIVOM pour information. Le Chef de la Police Municipale, la Directrice des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yerres,
Pour Le Maire
l'Adjoint aux Travaux et aux Forêts

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Signé électroniquement par
Didier LE COZ

Le 9 octobre 2024

Didier LE COZ